



L'Apollinois

OCTOBRE 2026

Vue du village route de L'Église



Nos belles couleurs d'automne

But du journal

Dans le but d'offrir les nouvelles de chez nous, on tenait à offrir à la population de Ste-Apolline un bulletin qui annoncerait les activités à venir et les changements importants au fil des mois.

Politique du journal

Le but premier étant d'informer la population.
Les auteurs conservent l'entière responsabilité de leurs textes. Le journal L'Apollinois se réserve le privilège d'écourter, corriger, modifier, d'abrégé et même de refuser de publier certains articles pouvant causer préjudice.

Responsable

- ♣ Johanne Marceau, montage et mise en page
- ♣ Collaborateurs du mois : Liliane Couture, Sonia P., Thérèse M.

Municipalité de Ste-Apolline de Patton

Tu es bon en mise en page fait moi signe, on peut l'améliorer ensemble



Envoyé vos publications à cette adresse pour date limite soit le 18 du mois

Adresse courriel : apollinoisjournal @hotmail.com

Liste de prix pour la publicité en noir/blanc

1 page 17 \$ par mois (204 \$ pour l'année)

1/2 page 12 \$ par mois (144 \$ pour l'année)

1/4 page 7 \$ par mois (84 \$ pour l'année)

Carte d'affaire 55 \$ pour l'année noir

Petites annonces : sans frais

Don volontaire

~~~~~  
Date de tombée le 18 du mois pour parution le mois suivant  
~~~~~

Vous pouvez trouver les parutions du journal sur le site de la municipalité et dans votre boîte aux lettres, temps qu'il y aura des dons, le journal continuera de vous être livré mais on a besoin de vous, contribution volontaire acceptée. Le but c'est que le journal réussisse à payer les frais ce n'est pas de faire de l'argent
MERCI à ceux qui contribuent généreusement !

Ensemble, racontons Sainte-Apolline

Comité du livre

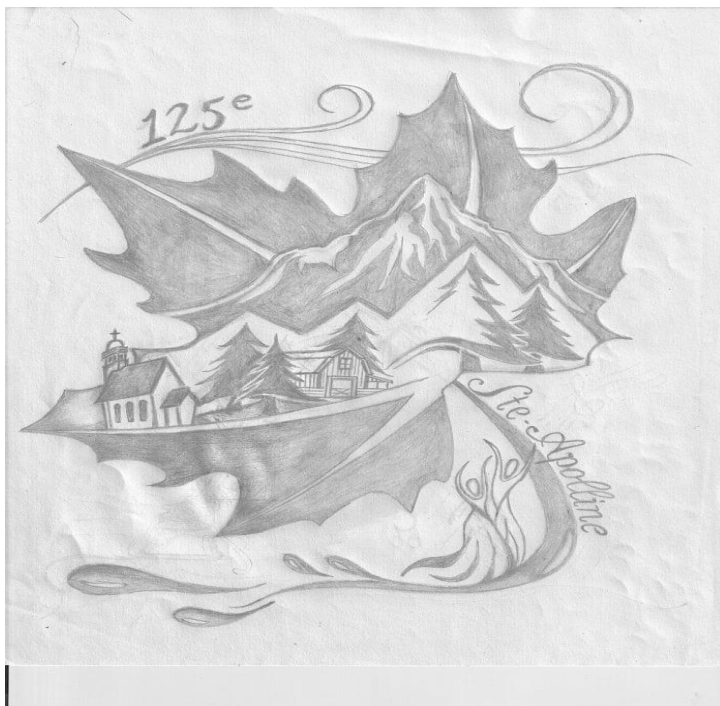
Le comité du livre prépare un livre des 25 dernières années et plus, car tout ce qui nous a échappé dans le centenaire aura une nouvelle chance de se faire connaître. Pour immortaliser notre l'histoire. Les familles qui désirent faire connaître leur ancien et la nouvelle génération qui nous a suivi depuis 2002. Les familles de 10 enfants et plus seront mis en valeur un coin juste pour vous, également 50 ans de mariage que vous soyez résident ou natif de Ste-Apolline fait nous signe on a un coin pour vous gratuitement. Tu as cinq générations fait nous signe un coin pour vous gratuitement. Tu as une vieille photo d'époque ou un document historique, des anecdotes pour agrémenter l'histoire ça nous fera plaisir de l'ajouter. Les familles qui hésitent encore vous avez une histoire à laisser pourquoi pas faire une page avec vos enfants et petits-enfants et arrière c'est un héritage que l'on peut laisser. Il n'y a aucune raison d'hésiter ce livre sera le complément, la suite de celui du centenaire, c'est la mémoire écrite, racontée et imagée de notre histoire, un cadeau pour nous tous et les futures générations. MERCI !



N'hésite pas à nous contacter on peut vous aider

Lucie Gagné 418-469-3867, Karine Nadeau 418-469-3719, Suzanne Bernard 418-469-2330, Johanne Marceau 418-469-2678, Liliane Couture 418-469-0049

On est là pour vous aider, dès que possible réserve ta page famille pour 75 \$ et ça te donne le livre du 125^e



Vous voulez être les premiers à promouvoir le 125^e avec de beaux objets promotionnels fait nous signe

Lucie 418-469-3867,

Johanne 418-469-2678 ,

Également par messenger

Nous en avons en réserve et sinon la commande sera faites rapidement

C'est un moyen de financement pour les fêtes du 125^e

125^e

Ste-Apolline-de-Patton

Souper spaghetti ET VISIONNEMENT

de la pièce de théâtre du Centenaire
pour le 125^e de Ste-Apolline

Quand :
Dimanche le 11 octobre 2026

Où :
Salle municipale,
108 Avenue Ouellet

Dès 17 h

Souper + Visionnement

Adultes (12 ans et +) :	25,00 \$
Enfants (6 à 11 ans) :	12,00 \$
Enfants (0 à 5 ans) :	Gratuit

Visionnement seulement :

12 ans et + :	5,00 \$
Moins de 12 ans :	Gratuit

Service de bar sur place

Point de vente :

- Bureau municipal
- Au près des administrateurs du 125^e

Visionnement à 19 h 30

Merci de nous encourager!





FABRIQUE DE SAINTE-APOLLINE

Messes d'octobre 2026

Intentions de Messes

04-10-2026—25030—Mémoire de Dany Guimont (40 ans) Martine, Sonya, Réjean, Liliane

19-10-2026—02325-- Les parents défunts Famille Langlois & Nicole / Céline

SANCTUAIRE :

04-10-2026 : Mémoire de Marco Tanguay / le comité de liturgie.

11-10-2026 : Mémoire de Germain Therrien / Diane & René

18-10-2026 : Mémoire de Claudette Côté / Liliane & Réjean

25-10-2026 : Mémoire de Georgette Langlois / Marie-Lourdes

SACRÉ-CŒUR :

Par Line Picard & Alain Bédard.

À NOS PRIÈRES :

Le 05 septembre 2026 est décédé à la Maison d'Hélène M. Jean Claude Nadeau à l'âge de 80 ans. Époux de madame Claudette Goupil. Fils de feu Arthur Nadeau et de feu dame Marie-Rose Laprise.

Nos prières accompagnent la famille en deuil.

Un moment de réconfort et de fraternité

Lundi le 7 septembre 2026, les paroissiens étaient invités à se rassembler pour une célébration de passage devant notre église. Nous tenons à remercier chaleureusement nos prêtres présents : Les abbés Daniel Ouellet, Richard N'Golé, Éric-Hervé Diby, Jacques Harvey, Justin Picard, Jean Guy Morin. Votre présence auprès de nous témoigne de l'importance de ce rituel et de l'accompagnement que vous pouvez nous offrir dans ces moments particuliers.

Un merci sincère également aux gens des paroisses de notre unité. Votre soutien permet à faire de ces moments des occasions de solidarité et de fraternité.

Merci aux paroissiens qui sont venus chercher un peu de réconfort afin de mieux vivre ce passage difficile. Se retrouver ensemble, partager nos émotions, être présents les uns pour les autres apporte une chaleur bien précieuse.

Enfin, un grand merci à nos bénévoles qui ont préparés la soupe/galettes, afin que nous puissions prolonger ce moment de rencontre. Merci à chacun et chacune d'avoir contribué, par sa présence, son soutien ou son travail, à faire de cette célébration un moment profondément humain et rassembleur.

OFFRE D'EMPLOI :

Le conseil de la Fabrique de Sainte-Apolline cherche à combler le poste de secrétaire bénévole, puisque Mme Liliane Couture terminera son mandat à la fin de septembre.

Votre engagement serait précieux pour la vie de notre communauté. Un soutien complet pour l'apprentissage est offert, et l'implication représente quelques heures par semaines. Si vous souhaitez en savoir davantage, n'hésitez pas à venir vous informer. ***Une allocation monétaire sera discutée lors de l'embauche.***

Veuillez contacter Madame Johanne Marceau au numéro 418-469-2678

Plusieurs changements sont en cours au sein de la Fabrique, Nous réitérons votre attention à ce qui suit :

Les bénévoles du comité de liturgie ainsi que vos marguilliers tiennent à vous assurer qu'ils poursuivront leur implication dans tout ce qui **touche la vie religieuse de la paroisse.**

Nous maintenons également la même implication pour **l'entretien et la gestion du cimetière.**

Le bureau de la fabrique est situé à l'école depuis le 4 septembre.

Le numéro de téléphone demeure le même soit : 418-469-2166

Le Conseil des marguilliers remercie la population pour sa compréhension, son soutien et sa collaboration.



CÉLÉBRATION DE PASSAGE

(Rassemblement devant l'église de Sainte-Apolline le Lundi 7 septembre 2026)

1- Salutation liturgique

- 2- *Brève introduction*
- 3- *Parole de Dieu*
- 4- *Brève méditation*
- 5- *Prière de passage*
- 6- *Début de la procession vers la salle municipale*

Salutation liturgique : Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

Brève introduction : Nous voici rassemblés devant cette église de Sainte-Apolline, un lieu profondément cher à notre communauté. Ces pierres ont été témoins de notre histoire : des baptêmes, des mariages, des funérailles, des prières, des joies et des peines de plusieurs générations. Aujourd'hui, nous éprouvons de la peine à la pensée que ce bâtiment va disparaître. Mais nous voulons surtout rendre grâce au Seigneur pour tout ce que nous avons vécu ici et nous rappeler que l'Église n'est pas d'abord un bâtiment : elle est le peuple de Dieu rassemblé autour du Christ. Les murs peuvent disparaître, mais notre foi demeure ; l'édifice peut tomber, mais la Parole de Dieu demeure et le Christ reste au milieu de son peuple. Entrons donc dans cette célébration avec nos souvenirs et notre peine, mais surtout avec foi, reconnaissance et espérance.

Parole de Dieu : Évangile selon saint Jean (2, 19-21) : Jésus répondit : « Détruisez ce sanctuaire, et en trois jours je le relèverai. » Les Juifs lui répondirent : « Il a fallu quarante-six ans pour bâtir ce sanctuaire, et toi, en trois jours tu le relèveras ! » Mais lui parlait du sanctuaire de son corps. Acclamons la Parole de Dieu.

Brève méditation :

Prière de passage : Seigneur notre Dieu, Nous te rendons grâce pour cette église de Sainte-Apolline, pour toutes les prières qui y sont montées vers toi, et pour tous les moments de foi, de joie, de réconfort et d'espérance qui y ont été vécus. Aujourd'hui, accueille notre peine et transforme-la en confiance. Bénis cette communauté, garde-nous unis et rappelle-nous que, même lorsque les pierres disparaissent, l'Église vivante demeure. Que ton Esprit Saint nous accompagne dans cette nouvelle étape et donne-nous de reconnaître, comme les disciples en chemin, que tu marches toujours avec nous.

Début de la procession : Frères et sœurs, nous allons maintenant quitter symboliquement cette église, non pas dans l'oubli, mais dans la reconnaissance pour tout ce que nous y avons vécu. Nous ne marchons pas vers une fin, mais vers une nouvelle étape de notre chemin de foi. Marchons ensemble, avec le Christ, vers le lieu où nous poursuivrons notre célébration. Que chaque pas soit une prière et un acte de confiance, en gardant au cœur la promesse du Seigneur : « Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. »

N.B : Pendant la procession : On peut chanter : « Peuple de Dieu, marche joyeux »

Pour la procession : la croix, la Bible ou le lectionnaire suivie du célébrant principal, des concélébrant, des servants, puis les paroissiens et paroissiennes, pour signifier que la Parole de Dieu continue son chemin avec la communauté.



Homélie :

Vivre de l'Espérance : Nous sommes l'Église vivante.

Frères et sœurs, l'ambiance de ce jour est empreinte d'une profonde émotion. Fermer les portes d'une église est une épreuve douloureuse. Nos cœurs peuvent légitimement être lourds, habités par la nostalgie ou la tristesse. C'est un deuil que nous traversons ensemble.

Pourtant, la Parole de Dieu qui retentit aujourd'hui ne nous laisse pas dans le tombeau des regrets. Elle nous projette en avant. Elle nous redit avec force que si les murs de pierre peuvent fermer, l'Église, elle, ne meurt pas. La Parole de Dieu de ce matin nous invitent à opérer un déplacement essentiel : passer de l'édifice de bois à la pierre vivante du chrétien, et du rassemblement immobile à la mission qui se déploie.

Saint Pierre, dans sa première lettre, utilise des mots d'une force incroyable : « *Approchez-vous du Seigneur, lui, la pierre vivante [...] Vous-mêmes, comme des pierres vivantes, prêtez-vous à la construction de l'édifice spirituel.* » Qu'est-ce que cela signifie aujourd'hui pour nous ? Cela signifie que la véritable demeure de Dieu n'a jamais été faite de planche et de mortier. Le sanctuaire que Dieu chérit par-dessus tout, c'est notre cœur, c'est notre communauté, c'est notre vie partagée. L'église-bâtiment a rempli sa mission : elle a été le berceau où notre foi a été façonnée. Aujourd'hui, les pierres vivantes que vous êtes se détachent de ce mur matériel pour être envoyées au cœur de notre communauté.

Pierre poursuit en nous rappelant notre identité la plus profonde : « *Vous êtes une descendance choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple destiné au salut.* » Ces titres magnifiques ne dépendent pas d'un clocher. Ces titres, nous les portons en nous par notre baptême. Nous sommes porteurs de cette lumière divine là où nous habitons, dans nos familles, dans nos rencontres, dans notre nouveau lieu de rassemblement. La fermeture de ce bâtiment n'enlève rien à la dignité et à la mission du peuple de Dieu. Au contraire, elle nous appelle à être cette Église hors les murs.

C'est ici que l'Évangile de Matthieu vient éclairer notre espérance. Les disciples se trouvent sur la montagne en Galilée. Ils ont, eux aussi, le cœur partagé : le texte dit qu'ils se prosternent, mais que certains ont des doutes. Ils sont fragiles, peu nombreux, et pourtant, c'est à eux que Jésus confie l'avenir de son message : « *Allez ! De toutes les nations faites des disciples.* » Jésus ne demande pas aux disciples de s'installer confortablement dans un temple pour attendre que le monde vienne à eux. Il leur demande d'aller. La fermeture de notre église est un appel à nous mettre en route, un appel à surmonter l'immobilisme. C'est l'occasion de réinventer notre manière de vivre notre foi, de nous regrouper autrement, de témoigner avec audace.

Et pour dissiper toute crainte face à ce changement, Jésus nous laisse la plus belle des promesses : « *Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.* » Quelle assurance extraordinaire pour nous aujourd'hui ! Jésus ne nous dit pas : « Je reste dans ce une église de bois ». Il dit : « Je suis avec vous », partout où vous irez. Sa présence ne dépend pas d'un code postal. Il marche à nos côtés sur les chemins de notre deuil, de nos transitions et de nos nouveaux commencements. Il est le compagnon de route qui ne fait jamais défaut.

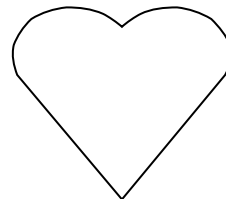
Frères et sœurs, en rendant grâce aujourd'hui pour tout ce que nous avons vécu de beau et de saint dans l'église de Sainte-Apolline, ne laissons pas le découragement l'emporter. Tournons nos regards vers l'avenir avec confiance.

Le Seigneur nous appelle aujourd'hui à être des « pierres vivantes » déployées dans le monde. Il nous envoie être les témoins de sa résurrection, porteurs d'une espérance que rien ne peut détruire. L'histoire de notre communauté ne s'arrête pas aujourd'hui, elle ouvre un nouveau chapitre. Rappelons-nous sa promesse : Il est avec nous, tous les jours, à chaque étape, sur chaque nouveau chemin. Forts de cette certitude, avançons ensemble avec foi, joie et espérance. Amen.



Voici la croix de chemin

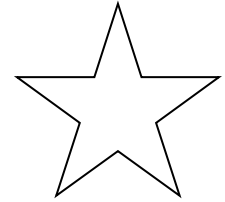
à la limite de St-Paul, merci à Patrick pour la remise à neuf et à chacun qui ont contribué.





Sac genre Maxi à 10 \$ et

2 grand sacs à 25 \$



Le mardi et mercredi de 9h00 à 15h00

**Ouverture les samedis 3- 17 et 31 octobre
de 9 h à 14 h**

Costumes Halloween son prêt pour vous

Plusieurs d'articles en vente, viens nous voir

Au 504 principale, Ste-Apolline
En cas d'urgence, vous pouvez toujours nous joindre.
(418) 469-0151

Les bénévoles vous dit Merci



Merci spécial à Lise Carbonneau et Monique Bernard

pour votre dévouement et votre bénévolat au sein de l'équipe

de la Friperie vous étiez là depuis les tout début, c'était un plaisir à chaque fois

Bonne retraite mais si ça vous dit une tite jasette passe nous voir MERCI !



Chronique Les conseils de Sonia

J'aimerais ce mois-ci, vous parler des EEE. (Espèces Exotiques Envahissantes) Ces plantes invasives sont des plantes qui proviennent d'un autre pays. Elles nuisent gravement à la biodiversité. Ces plantes invasives poussent très vite et s'étalent beaucoup. Elles prennent la place de notre flore indigène et peut même la tuer. Les EEE sont apportées soit volontairement, soit par accident par l'activité humaine (commerce, transport). Pour être considérée comme une EEE, elle doit être obligatoirement d'origine étrangère. Ces plantes s'adaptent très rapidement dans leur nouveau milieu. Ceci a un impact majeur sur les écosystèmes. Les coûts reliés à essayer de les éradiquer coûtent très cher. Il y a : (source Google) ---La compétition pour les ressources : Les EEE grandissent souvent plus vite et plus tôt au printemps. Elles accaparent la lumière, l'eau et les nutriments du sol, privant les plantes indigènes de leurs besoins vitaux. ---La modification des sols : Certaines espèces libèrent des toxines par leurs racines (un phénomène appelé allélopathie) qui empêchent les graines des plantes locales de germer. ---Le blocage physique : Elles forment des tapis denses ou des bosquets impénétrables qui étouffent la végétation basse en bloquant la lumière du soleil. ---La perte de partenaires écologiques : En remplaçant la flore locale, elles perturbent les insectes pollinisateurs et la faune qui dépendent spécifiquement des plantes d'origine pour se nourrir ou s'abriter. Les premiers exemples qui me viennent en tête, c'est la renouée du Japon et la berce du Caucase. Il serait de notre devoir de dénoncer une espèce invasive, qu'elle soit terrestre, aquatique ou microorganisme, dès qu'on en voit une sur le site suivant : Sentinelle du MELCC. Souvent, nous ne sommes pas conscients que les serres ou pépinières nous en vendent, sans nous le dire. Le meilleur exemple encore une fois, la renouée du Japon Ce que je fais quand je ne suis pas certaine je vais sur Google et je demande , ex: Renouée du Japon envahissant ou non . Si c'est positif, je renonce à cette plante. Notre écosystème est fragile, et c'est Ensemble qu'on va le garder en santé, en faisant très attention. Voici quelques exemples de EEE: -Renouée du Japon -Berce du Caucase -Phragmites australis) -Herbe à poux Panais sauvage (la sève cause des cloques cutanées.) -Nerprun cathartique -Nerprun bourdaine -Impatiente glanduleuse -Érable à giguère -Épine-vinette commune -Julienne des dames Les plantes envahissantes tant qu'à elles, sont d'origine locale(indigène), qui suite à une modification de son milieu ou à la disparition de ses prédateurs, se met à proliférer de manière excessive et à occuper tout l'espace (par exemple, certaines lentilles d'eau ou ronces. Exemple: Anémone du Canada Ronce (genres Rubus, comme les framboisiers sauvages) Les asclépiades En serre ou pépinière: Les pétasites L'égopode podagraire (herbe au goûteux) Campanule rapunculoides . Le muguet La menthe Etc.

Là-dessus je vous souhaite un bel automne ! Je vous reviendrai en 2027. Merci de m'avoir lu!



**Entrée
gratuite**



Marché de Noël

SAINTE-APOLLINE



**8 novembre 2026
10 h à 16 h**

108, avenue Ouellet, Sainte-Apolline-de-Patton

**ART • ARTISANAT
MÉTIER D'ART
AGROALIMENTAIRE**

Plus de 20 exposants

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

marchenoelsteapolline@hotmail.com

 *Marché de Noël Sainte-Apolline*



MERCI
à nos généreux
commanditaires!



Municipalité
Sainte-Apolline-de-Patton



clot fm
FREQUENCE
BLEUE 90.3



LES SAPINS VERTS
entreprise forestière



CENTRE PLEIN AIR
**SAINTE
APOLLINE**



Il est **encore** temps de vous inscrire !



Centres d'éducation
des adultes de la
Côte-du-Sud

- Obtention du DES
- Obtention de préalables
- Francisation
- Reconnaissance des acquis - RAC
- Et plus encore!



Formation générale des adultes

Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud
Québec

Saviez-vous que, même adulte (16 ans et +), vous pouvez retourner à l'école pour terminer vos études, apprendre un nouveau métier, vous perfectionner ou faire reconnaître vos acquis et vos compétences?

Il est possible de vous inscrire tout au long de l'année en formation générale des adultes!

Le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud compte quatre centres :

- Centre d'éducation des adultes de Bellechasse
- Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord
- Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud
- Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul

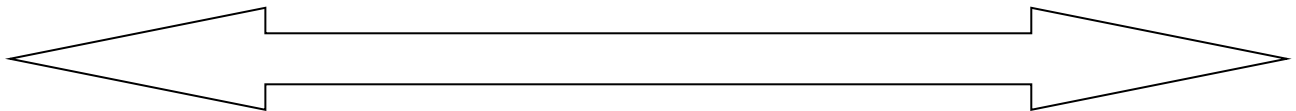


Sakado

Besoin d'aide pour votre inscription?
Communiquez avec le service Sakado

418 234-2574

tonprojet@tonsakado.ca



PRÉVISTECH
Électricité | Climatisation-Chauffage | Réfrigération

418 249-2200

RBQ : 5796-2458-01





PROCÈS-VERBAL AOÛT 2026

Le 29 juillet 2026 à 19 h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 3 août 2026 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108, avenue Ouellet, le mardi 3^e jour d'août 2026 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Aurélie Lapointe, Dominique Bernard et Valérie Boutin conseillères, Messieurs, Michel Desjardins, et Rémi Laprise, conseillers, sous la présidence de M. Mathieu Therrien, maire suppléant.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : M. Bruno Gagné, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 6 juillet 2026;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Demande de la Fabrique;
 - Inscription au colloque de zone;
 - Autorisation de vacances;
 - Demande du comptoir artisanal;
6. Rapports des employés et organismes ;
7. Demande de subvention (don);

8. Comptes;

9. Voirie;

- Fin des travaux ponceau rang St-Jean;

10. Discussions diverses :

- Adjudication du contrat de démolition ;
- Autorisation de paiement;
- Autorisation du versement, bibliothèque l'Évasion;
- Réorganisation des responsabilités ;

11. Avis de motions et règlements;

12. Varia;

13. Période de questions;

14. Levée de la séance.

Résolution : 01-08-2026

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2026.

Une copie du procès-verbal du 6 juillet 2026 a été remis à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-08-2026

Il est proposé par Mme Valérie Boutin, ET RÉSOLU que le procès-verbal du 6 juillet 2026 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-08-2026 (Demande de la Fabrique – Installation d'une remorque, relocalisation du bureau et organisation d'évènements)

ATTENDU QUE la Fabrique a présenté diverses demandes au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉMI LAPRISE; ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER l'installation d'une remorque de 53 pieds derrière le garage municipal pour une période maximale d'un (1) an, à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation.

QUE cette autorisation soit réévaluée par le conseil municipal à la suite d'une demande écrite de renouvellement déposée à la

Municipalité au moins 60 jours avant la date d'échéance du certificat d'autorisation. Advenant le non-renouvellement de l'autorisation, la remorque devra être retirée dans un délai maximal de dix (10) jours suivant la date d'expiration du certificat d'autorisation.

De mettre fin au paiement du loyer à compter du 1^{er} septembre 2026.

D'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ pour le déménagement du bureau. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-08-2026 (Inscription au colloque de zone)

ATTENDU QU'il y a un colloque annuel les 16 et 17 septembre 2026 à St-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE le colloque portera sur les jurisprudences récentes en droit municipale ainsi que des ateliers avec les firmes d'avocat Lavery et Trembley, Bois et Migneault;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Dominique Bernard, et résolu d'autoriser l'inscription de 195.45 \$ taxes incluses pour Mme Sonia Gagné. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-08-2026 (Autorisation de vacances de la directrice générale)

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a demandé à prendre des vacances du 8 août au 16 août 2026 inclusivement;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à cette demande et que les dispositions nécessaires seront prises afin d'assurer la continuité des services municipaux durant cette période;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉMI LAPRISE, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser les vacances de la directrice générale et greffière-trésorière pour la période du 8 août au 16 août 2026. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-08-2026 (Demande du comptoir artisanal)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer l'apparence et la fonctionnalité du comptoir artisanal situé au 201, chemin du Lac Carré;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder à certains travaux d'entretien et d'amélioration afin d'assurer la mise en valeur du bâtiment et d'offrir un environnement accueillant aux visiteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME AURÉLIE LAPOINTE, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la réalisation des travaux suivants au comptoir artisanal situé au 201, chemin du Lac Carré :

- la réfection de l'affiche du comptoir artisanal;
- l'achat de peinture et des fournitures nécessaires pour la remise en état du bâtiment;
- le rehaussement du bâtiment afin d'en améliorer la fonctionnalité et la durabilité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

7. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

8. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

1	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Remises DAS	1 993,46 \$
2	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Remises DAS	5 140,55 \$
3	Service de Cartes Desjardins	Frais annuel, poste et timbres	954,48 \$
4	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Salle	46,15 \$
5	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Internet-Bureau	116,87 \$
6	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Cellulaire	115,61 \$
7	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Rafale	50,25 \$
8	Camélia Bernard	Matériel TDJ	25,29 \$
9	Laurie Doyon	Matériel TDJ	34,21 \$
10	Excavation Martin Mercier	Remplacement ponceau	58 509,44 \$
11	Buropro Citation	Fournitures de bureau	9,00 \$
12	Océane Marceau-Gagné	Nouvelle naissance	200,00 \$
13	Chevaliers de Colomb du quatrième degré	Commandite	25,00 \$
14	Dancause Caroline	Frais déplacement+savon camion incendie	345,02 \$
15	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Salle	23,31 \$
16	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Électricité-Garage	118,72 \$
17	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Caserne	123,02 \$
18	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Rafale	100,50 \$
19	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Hydro-Rafale	127,81 \$
20	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Électricité-Station-Pompage	142,50 \$
21	Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny	Téléphonie-Internet-Bureau	80,48 \$
22	A.M.L. Caron Inc.	Tamisé	444,76 \$
23	Buropro Citation Inc.	Fournitures de bureau, nettoyant et copies	237,01 \$
24	Avantis Coopérative	Jardin communautaire, entretien terrain balle	1 313,45 \$
25	FQM Service, coopérative de solidarité	Rôle en ligne	454,61 \$
26	Novicom Technologies Inc.	Temps d'air juillet	45,42 \$
27	C.G.F.A.	Collet ponceau	98,89 \$

28	Marché Asselin et Fils	Essence et certificat cadeau	732,77 \$
29	Régie L'Islet-Montmagny	Transport juin	1 901,91 \$
30	Tremblay Bois Migneault Lemay	Service professionnel	6 905,34 \$
31	Transport Adrien Roy et Filles	Épandage de calcium	8 931,89 \$
32	Enercycle	Enfouissement juin	2 788,11 \$
33	9156-3965 Québec Inc.	Travaux classe 1-2 et 3	1 932,52 \$
34	Les Concassés du Cap	Collecte de juin	8 488,17 \$
35	Medimage	Triangle réfléchissant pompier	89,56 \$
36	6Tem Ti	Abonnement cloud et microsoft	113,08 \$
37	Biogénie Canada Inc.	Compostage 1,58 T	160,18 \$
38	Agro-Enviro-Lab	Analyse eaux usées	301,81 \$
39	Municipalité de Notre-Dame-Du-Rosaire	TDJ Appalaches Reptiles	218,54 \$
40	Simplelic	Vectorisation du logo 125e	224,20 \$
41	Garage Gilmyr inc.	Inspection-camion-incendie	283,74 \$
42	Echelle C.E.Thibault inc.	Inspection-échelles-incendie	263,10 \$
		Total	104 210,73 \$

Total des salaires du 28 juin au 25 juillet 2026

17 951,19 \$

Résolution : 07-08-2026 (Comptes)

Il est proposé par Mme Valérie Boutin ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 104 210,73\$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VOIRIE

10. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 08-08-2026 (Attestation de fin de travaux)

Numéro de dossier : YTT43683

ATTENDU QUE LA MUNICIPALITÉ DE Sainte-Apolline-de-Patton a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 8 au 12 juin 2026;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Rémi Laprise il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-08-2026 (Adjudication du contrat de démolition partielle de l'église de Ste-Apolline)

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé la situation du bâtiment au cours des dernières années et a évalué différentes avenues quant à sa conservation, sa réutilisation, sa réhabilitation ou sa transformation;

ATTENDU QUE la Municipalité a entrepris plusieurs démarches afin d'obtenir les autorisations requises, de documenter l'état du bâtiment et d'évaluer les impacts techniques, financiers et opérationnels liés aux différentes options envisageables;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a autorisé la réalisation du projet de démolition partielle de l'église conformément aux dispositions législatives applicables;

ATTENDU QUE cette autorisation a été délivrée à la suite de l'analyse du dossier présenté par la Municipalité et des informations transmises aux autorités compétentes;

ATTENDU QUE l'état de détérioration avancé du bâtiment a été constaté et que celui-ci continue de se dégrader au fil du temps en raison de son âge, des conditions climatiques, de l'usure normale ainsi que des interventions importantes qui seraient nécessaires pour assurer sa conservation à long terme;

ATTENDU QUE le maintien du bâtiment dans son état actuel nécessiterait des investissements majeurs sans garantie de viabilité à long terme en lien avec une nouvelle vocation;

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens, des visiteurs, des employés municipaux et de toute personne fréquentant les abords du bâtiment constitue une priorité pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les démarches entreprises jusqu'à présent respectent les lois, règlements et procédures applicables;

ATTENDU QU'aucune disposition légale ne suspend ou n'empêche actuellement la poursuite des démarches entreprises par la Municipalité relativement au projet de démolition partielle de l'église;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres public pour la démolition et la déconstruction partielle de l'église, bâtiment situé au 507, route principale à Sainte-Apolline-de-Patton. Les travaux comprennent notamment l'installation de mesures de sécurité requises, le tri, le transport et la disposition des matériaux incluant ceux contaminés ainsi que la remise en état du terrain à la fin des travaux;

ATTENDU QU'À la date d'ouverture des soumissions, soit le 17 juillet 2026 à 11h05, 5 soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été analysées conformément aux exigences du devis et aux dispositions applicables en matière d'octroi de contrats municipaux;

ATTENDU QUE la soumission de **SEM Construction Démolition inc.** a été jugée conforme et constitue la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rémi Laprise et résolu unanimement :

D'ADJUGER le contrat de démolition partielle de l'église à **SEM Construction Démolition inc.** pour un montant de 289 750.00 \$, plus les taxes applicables, conformément à sa soumission;

QUE la Municipalité avise **SEM Construction Démolition inc.**, conformément à l'article 2.3 des documents d'appel d'offres, de transmettre, dans un délai de vingt (20) jours suivant l'adoption de la présente résolution, l'ensemble des documents requis aux fins de l'exécution du contrat;

D'AUTORISER M. le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat.

QUE les deniers nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution soient puisés à même le surplus accumulé de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-08-2026 (Autorisation de paiement)

ATTENDU QUE Mme Caroline Dancause a engagé des dépenses dans le cadre de la formation **Camion-autopompe**;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes aux dépenses autorisées et que les pièces justificatives ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Boutin, **ET RÉSOLU :**

D'AUTORISER le paiement de la **facture no 14** de **Mme Caroline Dancause**, au montant de **345,02 \$**, pour le remboursement des dépenses engagées relativement à la formation **Camion-autopompe**.

ATTENDU QUE M. Rémi Laprise a déclaré son intérêt dans ce dossier et s'est retiré des délibérations ainsi que de la prise de décision, conformément aux dispositions applicables du **Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**; Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-08-2026 (Budget de fonctionnement, bibliothèque L'Évasion)

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale **L'Évasion** contribue au développement culturel et à l'accès à la lecture pour les citoyens de la municipalité;

ATTENDU QU'IL y a lieu de lui accorder une contribution financière afin de soutenir ses activités et son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME AURÉLIE LAPOINTE ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 1000,00\$ à la bibliothèque municipale **L'Évasion**, à titre de budget de fonctionnement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-08-2026 (Réorganisation des responsabilités)

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite assurer une répartition efficace des responsabilités confiées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un échange de certains dossiers entre deux élues afin d'optimiser le suivi des différents mandats municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Dominique Bernard et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'échange des dossiers de la Bibliothèque municipale et de la Politique familiale entre les conseillères concernées;

QUE Mme Valérie Boutin soit désormais responsable du dossier de la Bibliothèque municipale;

QUE Mme Dominique Bernard soit désormais responsable du dossier de la Politique familiale;

QUE ces nouvelles responsabilités s'ajoutent à celles qui leur sont déjà attribuées et qu'elles entrent en vigueur immédiatement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. AVIS DE MOTIONS ET RÈGLEMENTS

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 13-08-2026 (Levée de la séance)

Il est 20 h 04. Il est proposé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mathieu Therrien, maire suppléant

Sonia Gagné, DG et Greffière-Trésorière

Je, Mathieu Therrien, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le voyage invisible : le choc culturel vécu par tous

Septembre marque la rentrée et le retour à nos habitudes. Pour les personnes nouvellement arrivées, le quotidien est encore peu familier et beaucoup de choses restent à découvrir et à apprivoiser. Derrière cette adaptation, souvent invisible de l'extérieur, se cache une réalité parfois méconnue : le choc culturel.

Le choc culturel est notamment lié à la perte de nos repères habituels dans un nouvel environnement culturel. Arriver dans un nouveau pays, ce n'est pas seulement changer de langue, de climat ou de nourriture. C'est devoir décoder une foule de choses : la façon de communiquer, les relations au travail, l'humour, la ponctualité ou encore les codes sociaux.

Cette expérience peut aussi évoluer au fil du temps. Dans les années 1950, l'anthropologue Kalervo Oberg a décrit plusieurs phases d'adaptation liées au choc culturel. Les premiers temps peuvent être marqués par une période de découverte et d'enthousiasme, appelée « lune de miel ». Puis, certaines différences peuvent devenir plus difficiles à vivre et entraîner frustration ou sentiment de déracinement. Avec le temps, de nouveaux repères peuvent se construire et l'adaptation s'installer.

Toutefois, ce voyage invisible ne concerne pas uniquement les nouveaux arrivants.

Du côté de la société d'accueil aussi, l'arrivée de nouvelles personnes peut bousculer certaines habitudes. Une façon de communiquer qui nous paraît distante peut être une marque de respect ailleurs ; certaines attitudes qui nous surprennent peuvent répondre à d'autres codes culturels.

C'est là que notre regard sur l'intégration devient important. S'intégrer ne signifie pas qu'une personne doit, seule, entrer dans un moule déjà établi. C'est un processus qui se construit des deux côtés et qui peut nous amener à questionner nos propres repères.

Vivre ensemble, c'est aussi faire une place à nos différences, apprendre à mieux se comprendre, tout en restant ouverts et curieux face à ce que l'on connaît moins.

Lorsqu'une personne arrive quelque part, elle n'est jamais la seule à faire un bout de chemin...

Cette publication est rendue possible grâce à la participation financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

418 248-5985, poste 339

montmagny.com



REBÂTIR

Merci aux courageux qui se sont battus pour sauver notre église, vous avez fait preuve de courage et de détermination.

Malheureusement, nous perdons l'occasion de faire de notre église une transformation qui aurait pu devenir une fierté pour notre paroisse, tout en offrant de nouveaux services à la population.

Merci à tous ceux qui vous ont accompagnés dans votre combat et qui comme vous, ont eu le courage de leur opinion.

Félicitations pour votre travail, nous manquons de gens comme vous, qui ont le courage d'avancer malgré les obstacles et les entraves.

Vous êtes notre fierté et faites honneur aux ancêtres, qui comme vous ont travaillé avec courage et détermination pour bâtir ce qu'ils nous ont légué.

Notre nouvel objectif ?

Tout reprendre du début, regarder vers l'avenir en appréciant et respectant le travail accompli. Rebâtir notre village avec la même détermination et le même courage que nos ancêtres ont su démontrer.

Que notre village redevienne ce qu'il était, c'est à dire un endroit où il fait bon vivre, dans l'harmonie, le respect et l'entraide, rebâtir avec les talents et les expériences de chacun.

Ensemble regardons vers l'avenir. Florence D.



À quoi ressemblera notre cœur du village



Gâteau au gruau et sucre à la crème

PRÉPARATION	CUISSON	TOTAL	PORTION(S)	CRÉDITS :
15 minutes	60 minutes	75 minutes	6 portions	recettes.qc.ca

INGRÉDIENTS

Glaçage :

- ☐ 1/2 tasse beurre
- ☐ 1 tasse cassonade
- ☐ 1/4 tasse lait
- ☐ 2 tasses [sucre](#) à glacer tamisé

Gâteau :

- ☐ 1 1/4 tasse eau bouillante
- ☐ 1/2 tasse beurre
- ☐ 1 tasse gruau
- ☐ 1/2 cuillère à thé essence d'érable

PRÉPARATION

ÉTAPE 1
Mélanger le gruau, le beurre et l'eau bouillante, puis laisser refroidir.

ÉTAPE 2
Ajouter l'essence d'érable. Ensuite, ajouter le [sucre](#), la cassonade et les oeufs un à la fois.

ÉTAPE 3
Ajouter le mélange sec ([farine](#), poudre à pâte et sel) au mélange de cassonade, oeufs et [sucre](#) en alternant avec le mélange d'eau, gruau et beurre tout en battant.

ÉTAPE 4
Verser dans un moule carré de 9 pouces (21

ES

RECETTES ▼

CHRONIQUES ▼

DOSSIERS ▼

OUTILS ▼

- ☐ 1 tasse cassonade
- ☐ 1 1/3 tasse [farine](#)
- ☐ 1 1/2 cuillère à thé poudre à pâte
- ☐ 1/4 cuillère à thé sel

ÉTAPE 5
Laisser refroidir avant de glacer.

ÉTAPE 6
Glaçage au [sucre](#) à la crème : fondre le beurre avec la cassonade et le lait.

ÉTAPE 7
Porter au point d'ébullition, puis retirer du feu.

ÉTAPE 8
Verser le [sucre](#) à glacer en battant bien pour obtenir un mélange lisse sans grumeaux.

ÉTAPE 9
Étendre sur le gâteau refroidi.

NOTE(S) DE L'AUTEUR :
Vous pouvez mettre de 1/2 à 1 c. à thé (2 à 5 ml) d'essence d'érable.

Merci



**Municipalité de
Sainte-Apolline-de-Patton**

105, route de l'Église
Sainte-Apolline-de-Patton
(Québec) G0R 2P0

Tél.: 418 469-3031
Télec.: 418 469-3051
info@sainteapollinedepatton.ca



**PÉTROLE
MONTMAGNY inc.**

Vente et distribution de produits pétroliers

247, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3R8
T 418 248-1116 F 418 248-2857
petmont@telus.net



JEAN NORMAND
116, avenue Sainte-Julie
Montmagny (Québec) G5V 2M1
T : 418 248-0545
Sans frais : 1 888 248-0545
lnormand@laurentnormand.ca
www.laurentnormand.ca



Marty
réparation d'électros

Réparation à domicile de gros électroménagers
Vente et achat d'appareils usagés
Service jour, soir, fin de semaine
MRC de Montmagny et de L'Islet

martinsth72@hotmail.com
301 Taché Ouest
St-Marcel, G0R 3R0

MartinSt-Hilaire
418.356.5882



**AML
CARON**

Excavation - Gravier - Terre - Fosse septique

75, 7e Rang Ouest
St-Marcel, QC G0R 3R0
info@amlcaron.com
www.amlcaron.com
RBQ: 5671-3647-01

Robin Caron
418-241-8592
Antoine Caron
418-291-1555
Samuel Caron
418-356-6509



Le Bistreau d'érable

Produits d'érable
Cabane à sucre familiale

Jérôme Sauvageau et Noémie G. Régnier
50, Rang 6 Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard, (Québec) G0R 3L0
418 223-3832 bistreauderable.com bistreauderable@hotmail.com



Bon Printemps!

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

418 234-1893 | (Sans frais) 866 774-1893
Mathieu.Rivest.CDS@assnat.qc.ca

CRÉER
DYNAMISER
SOUTENIR

• LES MARCHÉS •
Tradition

Ouvert
Lundi au samedi de 7h30 à 21h
Dimanche de 8h à 21h

518, route 216
Saint-Paul-de-Montminy

Marché Asselin & Fils

- Épicerie
- Boucherie
- Spécialités: produits maison
- SAQ
- Valideuse
- Poste d'essence Shell
- Remplissage Propane
- Permis de chasse et pêche

Tél: 418-469-2424
Fax: 418 469 2929
marche.asselin@gmail.com

Comme vous voyez il y a de la place pour vous ,

GILLES TURCOTTE ET SUZANNE BERNARD

BONNE CONTINUITÉ AU JOURNAL

*Présent
pour vous!*

BERNARDGENEREUX.CA

BERNARD GÉNÉREUX

DEPUTÉ | CÔTE DU SOUL - RIVIERE DU LOUP
BATAVIA - TERNIQUET



VINCENT BÉLANGER
THANATOLOGUE - PROPRIÉTAIRE

MONTMAGNY
31, AVENUE DE LA FABRIQUE
(QUÉBEC) G5V 2J3
TÉLÉPHONE: 418 248-1363

SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE
105, RUE PRINCIPALE
(QUÉBEC) G0R 3S0
TÉLÉPHONE: 418 884-3682

TÉLÉCOPIEUR: 418 248-9369
SANS FRAIS: 1 800 706-1363
INFO@RESIDENCEBOULANGER.COM



**pour tous vos besoins
en assurance**

1 800 463-0705

PROMUTUEL
ASSURANCE



**Travailleur
Autonome**

Créations artisanales
(418) 291-4330

Gravures CNC et Laser sur
mesure bois et acrylique
Création de plaques et
objets personnalisés



Cercle de Fermières de Sainte-Apolline-de-Patton

101 rue des Loisirs, Ste-Apolline-de-Patton, G0R 2P0

Pour informations:

*Sylviane Langlois, secrétaire: 418-234-6163 ou
syl_lang@hotmail.com

*Johanne Marceau, trésorière: 418-469-2678 ou
jomarceau16@hotmail.com

Depuis 1975 dans notre milieu



Comptoir Artisanal Ste-Apolline inc.

101, rue des loisirs

Ste-Apolline-de-Patton

G0R 2P0

Pour info : jomarceau16@hotmail.com

Octobre

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			Vidange BAC vert 1	2		3 Friperie ouverte
4 Messe 9 h à la salle	5 Journée d'élection BAC BRUN	6 Conseil municipal 19h30	7 Bac bleu	8	9	10
11 Souper/soirée visionnement	12	13	14 Bac vert	15	16	17 Friperie ouverte
18	19 B _{ac} brun	20	21 Bac bleu	22	23	24
25	26	27	28 Bac vert	29	30	31 Friperie ouverte Halloween
âge d'Or tous les mercredis dès 12h30. Biblio tous les mercredis de 18h30 à 20 h Friperie le mardi et mercredi de 9 h à 15 h						